

Rapport du Président

Séance publique du

lundi 31 mai 2021

N° CD-2021-5-2-2

2^{ème} Commission

Commission de l'excellence éducative, de l'accompagnement des familles et de l'autonomie

Service instructeur

Service tarification solidarité

Service consulté

TRAME TYPE DE CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT PAR DOTATION GLOBALISÉE DES PRIX DE JOURNÉE NETS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX POUR ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver la trame type de convention permettant le déploiement du financement par dotation globalisée des prix de journée nets des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour adultes en situation de handicap, modalités de financement déjà en vigueur pour les structures du Haut-Rhin.

L'article R314-115 du Code de l'Action Sociale et des Familles permet, dans le cadre d'une convention, de financer les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) par dotation globalisée en lieu et place du paiement d'un prix de journée sur présentation d'une facture.

Ce principe de financement vise à :

- Accorder plus de souplesse aux établissements pour s'adapter aux besoins de prise en charge des bénéficiaires (hébergement temporaire, séquentiel, retours en familles, ...) dans une logique de parcours, en levant les freins financiers liés à la nécessité pour les gestionnaires de facturer un prix de journée à la Collectivité afin d'assurer l'équilibre économique de leur structure,
- Simplifier les procédures administratives et comptables pour les deux parties plus lourdes dans le cadre du financement en prix de journée,
- Garantir le financement par la CeA sans considération des variations potentielles d'activité dans une logique de maîtrise de l'enveloppe budgétaire de la Collectivité,
- Assurer aux établissements un flux de financement régulier au travers du versement mensuel par douzième de la dotation globale annuelle fixée, facilitant d'autant la gestion de trésorerie à la fois pour la Collectivité et les structures,

La dimension « nette » de la dotation globalisée, en contractant d'une part le financement à la charge de la CeA et d'autre part, la participation réglementaire à percevoir des résidents, simplifie grandement les procédures administratives de part et d'autre en mettant ainsi fin au reversement des participations à la Collectivité par les gestionnaires d'établissements.

Dans le cadre de la convention, jointe au présent rapport, fixant les modalités annuelles de fixation et de versement de la dotation globalisée nette, les gestionnaires signataires s'engagent en outre à transmettre, à terme mensuel ou trimestriel, un état de présence de chaque bénéficiaire ainsi que le détail des participations des résidents perçues. Ces données permettront à la Collectivité :

- d'assurer le suivi de la présence des bénéficiaires,
- de poursuivre le contrôle des participations des résidents,
- de continuer à disposer des justificatifs nécessaires au traitement des dossiers de récupération sur succession.

Ce mode de financement, généralisé depuis 2014 dans le Haut-Rhin, est reconnu par les gestionnaires d'ESSMS au regard de la souplesse qu'il offre pour l'adaptation des projets individualisés de prise en charge des bénéficiaires et de la simplification administrative qu'il représente.

Son déploiement sur le territoire du Bas-Rhin concernera progressivement jusqu'à 76 structures, 2 109 places, représentant sur une année pour la Collectivité des dépenses de frais d'hébergement de l'ordre de 77 M€ et des recettes (participations des résidents) d'environ 13 M€.

La Commission de l'excellence éducative et de l'accompagnement des familles du 7 mai 2021 a émis un avis favorable au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- D'approuver la trame type de convention relative au financement par dotation globalisée des prix de journée nets des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour adultes en situation de handicap en annexe du présent rapport,
- De m'autoriser à signer, sur la base de cette trame type, les conventions particulières avec les représentants habilités des structures concernées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A blue ink signature, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY